

Le compteur communicant gaz arrive au Blanc

Depuis le 6 novembre 2017, GRDF déploie au Blanc le compteur communicant gaz Gazpar auprès des 1 400 habitants raccordés au réseau de distribution de gaz naturel.

Depuis de nombreuses années, les consommateurs s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage de leurs consommations énergétiques et de nouveaux services autour de la maîtrise de l'énergie. Ces attentes, qui ont progressivement trouvé un écho dans la réglementation, conduisent GRDF à déployer des compteurs communicants gaz Gazpar auprès de ses 11 millions de clients, de concert avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, bailleurs sociaux, associations de consommateurs et de locataires...). Ce déploiement, initié en 2016 dans 24 communes pilotes, se poursuivra jusqu'en 2022.

De nouveaux compteurs au service de la maîtrise de l'énergie

Pour être en mesure de maîtriser sa consommation, il faut d'abord la connaître. C'est le rôle du compteur communicant gaz de GRDF. Grâce à un relevé à distance automatique et quotidien, ce compteur favorisera une meilleure compréhension des consommations de gaz naturel.

Les données quotidiennes de consommation relevées seront, en effet, mises à la disposition des clients sur « Mon Espace GRDF » (espace personnalisé et sécurisé accessible sur grdf.fr), suite à l'installation du compteur Gazpar. Les données mensuelles seront, quant à elles, directement transmises au fournisseur d'énergie, quel qu'il soit. Les données de consommation étaient, jusqu'à présent, envoyées tous les six mois à votre fournisseur.

Les avantages pour les clients disposant du nouveau compteur communicant gaz de GRDF :

- plus simple : la consommation quotidienne à portée de clic
- plus clair : des seuils de consommation et des éléments de comparaison pour mieux se situer
- plus pratique : un relevé automatique et à distance.

Quatre étapes pour l'installation du nouveau compteur

• Annonce de l'arrivée du nouveau compteur

Quelques semaines avant l'installation, vous recevrez un courrier envoyé par GRDF vous présentant le compteur communicant gaz et ses avantages. Ce courrier indiquera aussi le nom de l'entreprise désignée par GRDF pour la pose du nouveau compteur (l'entreprise CODICE).

• Information sur la date d'intervention

Un second courrier sera envoyé par l'entreprise désignée par GRDF environ deux semaines avant l'intervention. Y seront précisés le jour, le créneau horaire et si votre présence est nécessaire ou non. Si elle n'est pas nécessaire, vous devrez éteindre vos appareils fonctionnant au gaz, chaudière et chauffe-eau inclus.

• Intervention du technicien

L'intervention du technicien durera environ trente minutes. Si l'intervention a pu avoir lieu sans votre présence, un avis d'intervention sera déposé par le technicien précisant les modalités de remise en service des appareils fonctionnant au gaz et indiquant la consommation relevée sur l'ancien compteur.

• Bénéficiaire des avantages du compteur communicant

Suite à la pose du compteur, GRDF vous informera que vos données de consommation sont accessibles depuis votre espace en ligne, cette information marquant la fin du relevé manuel du compteur.

Une question ? Plus d'informations

- sur internet : <http://www.grdf.fr/dossiers/gazpar-le-compteur-communicant>,
- par téléphone au 09.69.36.35.34 du lundi au vendredi de 8h à 21h, et le samedi de 8h à 20h, hors jours fériés (appel non surtaxé, choix 2 : compteur communicant Gazpar)